BULLETIN MUNICIPAL MACHILLY

JUIN JUILLET 2011 / N° 93

Le mot du Maire

Le dimanche 19 juin en quelques instants, les terrains situés en cœur de village ont été investis par les gens du voyage qui ont réussi à déplacer les blocs de béton.
Un schéma d'accueil des grands voyageurs est élaboré avec les services de la Préfecture.
Ce groupe était attendu sur l'aire de Perrignier mais comme cet emplacement était déjà squatté par un autre, il a décidé de se poser à Machilly.
Rapidement sur place des négociations ont été entreprises, mais cette fois, elles n'ont pas permis de les déplacer sur une autre aire.

Dès lundi matin, une procédure d'expulsion a été adressée au Préfet. Machilly n'étant pas retenu comme aire d'accueil, j'avais bon espoir que ma demande soit satisfaite et non attaquable par les nomades.
La gendarmerie a procédé aux identifications et mercredi matin, le dossier complet était sur le bureau du Préfet.

Ce n'est que vendredi à 11h30 que j'ai reçu l'arrêté d'expulsion qui a été immédiatement notifié au responsable du groupe.

Celui-ci a tenté un recours auprès du tribunal administratif. Avec le week-end qui débutait, c'était encore quelques jours de gagnés.

Mercredi matin, j'étais informé que leur demande avait été rejetée.
Les négociations pour leur départ étaient relancées.
Jeudi, une manifestation était organisée devant la Préfecture pour réclamer des moyens afin que soit appliqué et respecté le schéma d'accueil par les gens du voyage.
Faisant partie de la délégation reçue par le secrétaire général du Préfet, ce dernier étant absent, j'ai compris lors des débats, que pour Machilly, la réquisition de la force publique ne serait pas actionnée, le groupe ayant manifesté son intention de quitter les lieux dimanche.

Ce dimanche à 16h00, la place était vide et la protection provisoire de l'accès mise en place avant sa finalisation dès lundi.

Ce séjour n'était pas souhaitable et un renforcement du périmètre d'accès va être réalisé.
Je suis preneur de toutes les idées.
Je comprends les nuisances que les riverains ont dû supporter pendant ces deux semaines. Bien que le groupe ait mis en place un service de nettoyage, je pense que, vu le nombre de personnes, tout n'a pas été ramassé.
Je vous remercie d'avoir évité toutes tensions et bien que certaines soirées fussent très bruyantes, je n'ai pas non plus été alerté par des comportements dangereux.
Je tiens à signaler que le groupe a réglé les frais pour leur installation, j'en ai eu la confirmation par Annemasse-Agglo.

L'installation de caravanes sur un terrain est très rapide mais auparavant, il y a des repérages. Si vous constatez des allées et venues sur une parcelle, il faut m'avertir ainsi que la mairie. L'échec d'un stationnement dépend parfois de peu de choses.

En guise de conclusion, je vous rappelle que 2012 sera une année élective et qu'elle sera l'occasion de débats, d'engagements. Alors si vous souhaitez vous exprimer ou interpeller, je pense que ce sera le moment. Tous ces hommes ou femmes politiques seront à notre écoute… au moins pendant leur campagne.

Jacques Bouvard

SOMMAIRE

AU FIL DES REUNIONS
MACHILLY au quotidien
LES ASSOCIATIONS
INFOS DIVERSES

AU FIL DES REUNIONS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN

MEMBRES PRESENTS : 10

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION : 4

MEMBRE ABSENT : 1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 16 mai 2011.

RAPPORTS DES ELUS EN CHARGE D'UNE DELEGATION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

Audrey MARTINEZ, Conseillère Municipale :

Le Conseil d'Ecole s'est réuni récemment et a pris connaissance de l'organisation prévue à la rentrée scolaire prochaine 2011/2012 ; **selon l'ouverture d'une classe supplémentaire, l'inspection d'académie n'ayant pas encore apporté de certitude**, les effectifs qui s'élèvent à 105 élèves inscrits, seraient répartis comme suit :

Petite Section / Moyenne Section
Moyenne Section / Grande Section
CP / CE 1
CE 2
CM1 / CM 2

Le chalet communal sera transformé en salle de classe et équipé en fonction des besoins.

Les postes pourvus actuellement sont :

La directrice, Madame Véronique MARTIN - MS/GS : 2 postes à mi-temps (2 nouvelles enseignantes) - CP/CE 1 : 1 poste, Monsieur Alain MUFFAT - CE 2 : à voir selon l'évolution de Mademoiselle Christine HILTGUN qui désire intervenir à mi-temps auprès des enfants des gens du voyage - CM 1/CM 2 : poste non encore pourvu pour l'instant.

Si l'ouverture d'une nouvelle classe n'est pas effective, la répartition sera :

Petite Section – Moyenne Section : 2 x 24 élèves
CP – CE 1 – Moitié CE 2
Moitié CE 2 – CM 1 – CM 2

Les résultats des évaluations se révèlent moyens mais dans la norme, un seul élève est au-dessous.

Pendant cette année scolaire, les enfants ont été ravis de se rendre au Cirque Pinder et ont apprécié la pratique de la voile.

La participation à un spectacle de danse avec l'intervention d'une professionnelle leur a particulièrement convenu et cette expérience sera reconduite.

La visite au Collège de Ville-La-Grand s'est bien déroulée et les parents comme les enfants ont pu constater que les installations et le matériel proposés étaient très complets.

Jean-Paul PLAGNAT, Adjoint :

Présente un bilan du ramassage des ordures ménagères qui est présenté dans Machilly au Quotidien.

A noter l'institution d'une redevance spéciale mise en place pour les professionnels ; à ce titre, la commune est concernée et le montant évalué s'élève à environ 9 000 € / an. Les bacs des professionnels seront munis d'un système qui permettra le comptage.

Vu l'importance des ordures ménagères recueillies après chaque location de la salle communale, une étude sera effectuée pour répercuter éventuellement le coût sur les utilisateurs ; cette question sera revue au cours du 4ème trimestre, une enquête sera effectuée sur les tarifs pratiqués dans les autres communes.

Le Plan d'Aménagement aux personnes à mobilité réduite (PAVE) sera étendu aux établissements recevant du public, les commerces sont concernés et le diagnostic doit être établi pour 2015.

Madame Dulcinda DELANNOY, Conseillère Municipale :

Elle a constaté lors d'un déplacement au groupe scolaire que les peintures vieillissaient et interroge sur une remise en état périodique de l'intérieur des locaux.

Un entretien extérieur est actuellement fait chaque année.

Monsieur Raphaël SAIVE, Conseiller Municipal :

Après une concertation avec Annemasse-Agglo, un point d'eau public sera installé à proximité de la salle d'animation rurale.

Il fait part de la demande des services d'Annemasse Agglo concernés pour être associés à la démarche d'aménagement de la route des Voirons.

Interrogé par Monsieur MOUCHET Jean-François sur l'état des nouveaux terrains sur lesquels la pelouse semée au printemps est quasiment absente, il précise que c'est une conséquence directe d'une saison sèche exceptionnelle et que l'entreprise MILLET en charge de l'engazonnement dans le marché d'aménagement paysager des environs du Lac doit y apporter une solution.

Monsieur Jacques BOUVARD, Maire :

Monsieur MORAND, responsable E.R.D.F, l'a informé que les routes des Creux et Couty seront prochainement équipées en réseau souterrain.

Un autre projet de mise sous terre des lignes est en étude sur une longueur de 5 km avec un renforcement des compteurs, le quartier de la Gare serait équipé sur 1 km.

Suite à l'arrivée des Gens du Voyage le 19 juin, des négociations ont été entamées et n'ont pas abouti ; la proposition d'un déplacement vers un terrain à Présilly a été refusée. Ce groupe devait se rendre à Perrignier mais les places qui leur étaient réservées ont été occupées indûment par d'autres gens du voyage.

En conséquence, ce 20 juin, un référé en vue d'une demande d'expulsion a été déposé auprès du Préfet de la Haute-Savoie.

SUBVENTION A.D.M.R

Suite au courrier en date du 25 mai, l'A.D.M.R (Aide à Domicile en Milieu Rural) présente une demande de subvention d'équilibre pour l'année 2010 pour le fonctionnement du service périscolaire.

Le total des produits de l'activité s'élève à 5 936,75 € et les charges présentent un montant de 13 108,88 €, les frais de gestion de l'ADMR locale ont par ailleurs augmenté du fait de la suppression de l'exonération des charges patronales sur les salaires du personnel administratif.

Le déficit s'élève à 7 172,13 €.

L'intérêt de ce service qui permet l'accueil des enfants scolarisés à Machilly en-dehors des heures d'école est très important, par conséquent, le Conseil Municipal émet un avis favorable au versement d'une subvention de 7 172.13 €.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Une provision doit être constituée au compte 204158 « Subventions d'équipements versées aux autres organismes publics » pour permettre la liquidation du règlement des 80% des frais généraux 2010 du programme d'électrification route du Léman réalisé par le SYANE pour un montant de : 978 €.

URBANISME : CESSION DE PARCELLE

Un habitant de Machilly propose à la commune la cession gratuite de la parcelle B 1011, route des Acacias.

Vu les caractéristiques de cette offre qui présente un intérêt stratégique pour le patrimoine de la commune, cette cession est acceptée.

DISSOLUTION DU SIGCSPRA

Le Président du Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne sollicite l'avis du Conseil Municipal sur sa dissolution qui s'inscrit dans l'élaboration du schéma départemental de coopération

Cette question est ajournée dans l'attente de la prise de position commune d'Annemasse Agglo.

DECISIONS N° 3 ET 4

Des avenants et sous-traitance au marché « aménagement paysager des abords du lac » ont été adoptés et répartis comme suit :

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE (sous-traitant lot n° 1)

Montant : 10 908,40 € HT

Titulaire Entreprise PERRIN lot n° 1

Montant : 12 182,22 € HT

LOCATION LOCAUX « USINE »

Des conventions établies à titre précaire seront mises en place dès le 1er juillet 2011 avec les sociétés : Vert Deshy, Sanitherm et Christophe Betemps.

Cette formule s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'aménagement futur de cette zone comportant également la démolition de « l'Usine » et permet une reprise des locaux dans un court délai.

Les loyers, désormais dénommés « redevance » n'évoluent pas et les montants resteront identiques et répondent ainsi au caractère modeste du paiement de ladite redevance tout en restant inférieur aux prix pratiqués dans la région pour ce type de locaux.

Ce type de convention n'oblige pas au versement d'une caution, celles encaissées précédemment seront donc remboursées. La décision modificative n° 3 permettra le remboursement de ces cautions par l'écriture comptable correspondante.

AUTORISATION ET APPROBATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE TRAVAUX ROUTE DU SALEVE

Des travaux vont être entrepris Route du Salève. Ils devraient débuter le 28 février 2012, date choisie pour éviter les intempéries de la période hivernale.

Conjointement, Annemasse Agglo réalisera l'assainissement, la réfection du réseau de distribution d'eau potable qui est à reprendre en raison de sa vétusté, la mise en conformité de certains branchements et le changement de tous les tampons d'eaux pluviales. A l'issue de ces travaux, la commune réalisera le revêtement de la voirie.

Afin de s'assurer des meilleures conditions techniques et financières pour la réalisation de ces travaux, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes par convention dont le Conseil Municipal autorise la signature par le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Déchetteries – Polices :

Une étude de l'accessibilité aux déchetteries de Bonne, Gaillard, Saint-Cergues et Vetraz-Monthoux aux gens du voyage avec une autorisation spécifique va débuter avec comme base de réflexion le fonctionnement actuel du territoire de Chambéry offrant cette possibilité.

Contentieux Genoud :

La procédure est en cours : le juge des expropriations se rendra sur place le 7 juillet pour rendre son avis.

14 JUILLET 2011

Mise en place de l'organisation de cette fête qui se déroulera avec le tir des feux d'artifice le 13 juillet, le repas et la soirée dansante.

Un appel est lancé à toutes les bonnes volontés pour :

- Aider à la mise en place à partir de 15h00
- Tenir un stand le soir de 17h00 à23h00
- Venir le lendemain pour aider au rangement de la salle

Une fiche d'inscription est à votre disposition en mairie ; vous pouvez également vous inscrire par téléphone.

Painte stationnement voitures :

Le syndic de la copropriété le Vieux Pressoir fait part des difficultés de stationnement sur leur parking, les utilisateurs sont gênés par des voitures étrangères à la résidence.

En conséquence, un tracé à la peinture sur le sol sera effectué afin de délimiter le domaine privé de la résidence

.

Région Rhône Alpes et Fondation du Patrimoine :

Dans ce cadre, sera présentée la rénovation du pont du Foron.

Ferme du Sauget :

Afin que le permis de construire soit accordé, la Commune doit alimenter ce bâtiment en électricité et eau. Compte-tenu de l'importance de ces frais, il ne sera pas procédé à ces installations.

Réclamation :

Un riverain Route de vignes signale la mise en place de bordures de trottoir sur un domaine privé et invoque une gêne pour la libre circulation. Le service juridique de la commune sera sollicité pour donner son avis sur la question.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le

LUNDI 25 JUILLET

MACHILLY AU QUOTIDIEN

Ramassage des Ordures Ménagères.

Un bilan a été tiré récemment de la nouvelle tournée du ramassage des O.M., ANNEMASSE-AGGLO a reçu très peu de réclamations des usagers mais a dû revoir sa copie concernant le cadencement. De 7 tournées journalières, il a fallu passer à 8 et créer d'un poste supplémentaire de chauffeur.

En moyenne, chaque habitant de l'Agglo a généré 360 kg d'O. M. pour 2010 ce qui est beaucoup par rapport à la moyenne nationale. Il est évident que si chaque citoyen se tournait davantage vers le recyclage et le compostage, cette moyenne diminuerait **et les factures également**. Seuls 58 kg/habitant/an ont été récupérés via le recyclage ce qui classe ANNEMASSE-AGGLO parmi les mauvais élèves du SIDEFAGE (Syndicat traitant la collecte et le traitement des O. M.).

Concernant notre village, peu de problèmes suite au changement de date du ramassage malgré quelques «couacs». Les points d'amélioration seront surtout visuels car des conteneurs restent plusieurs jours sur la voie publique après la collecte. Certains usagers semblent avoir trouvé d'autres solutions que l'achat d'un conteneur et se débarrassent de leurs sacs dans les gros conteneurs UNIQUEMENT destinés aux habitants ne pouvant bénéficier du passage à leur porte du camion de ramassage. Ex : les 3 gros conteneurs de la route des Vignes sont réservés aux maisons du chemin des Ruppes, ceux du parking du Chamenard aux habitants de la placette du haut… Or il est courant de constater que ces conteneurs débordent et reçoivent des sacs venant d'ailleurs quand ce n'est pas des déchets non emballés !

LA POSTE ……. éternel sujet !

Un nouveau sigle pour notre service postal national : **PND** pour **P**lis **N**on **D**istribuable. Il remplace notre bon vieux **NPAI** : **N'**habite **P**lus **A** **I'**adresse **I**ndiquée**.** Aujourd'hui, même avec une lettre à votre adresse exacte, vous pouvez ne plus recevoir votre courrier aux motifs que votre boite aux lettres n'est pas accessible ou que les noms et prénoms des occupants ainsi que leur numéro d'habitation ne figurent pas.

Alors, soyez attentifs à ces détails.

Bien entendu, cette nouvelle procédure sera utilisée par des remplaçants du titulaire de la tournée ce que nous avons vécu ces dernières semaines et qui a déclenché un pic de réclamation hélas souvent justifié.

(Source : La vie vosgienne de Mars 2001 relayée par le bulletin n° 42 de l'UDAF)

Machilly a été confrontée ces deux derniers mois à ce type de problèmes pendant l'absence de notre factrice bien-aimée Dominique et face aux nombreuses réclamations qui se sont présentées à l'agence postale, qui est, il ne faut pas l'oublier, communale, un courrier a été adressé à la Direction du Courrier à Annecy pour leur faire part des négligences relevées, dont certaines qui peuvent être qualifiées de GRAVES.

La réponse de la direction du courrier vous sera communiquée dans un prochain bulletin.

Historique…. Deux jeunes Machilliens Champions de France !

e 29 mai 2011, la section junior de football américain les Black Panthers de Thonon-les-Bains a inale du championnat de France 2011, la 2 ème du club, après celle de 2004.

Invaincus en match de classement, les juniors Thononais confirmèrent durant les phases éliminatoires pour se retrouver fin mai en finale nationale face aux Chevaliers d'Orléans. Malgré un déficit de taille et de poids, nos jeunes savoyards se dépassèrent, se surpassèrent à la limite de l'épuisement, pour remporter magistralement cette finale 27 à 20.

Deux jeunes de notre commune, Aurélien Delannoy, 17 ans et Jordan Lançon, 18 ans, ont tout au long de l'année brillamment représenté nos couleurs, jusqu'à réussir avec leurs partenaires cet exploit national.

Machilly se félicite d'avoir en 2011 deux de ses jeunes « champions de France ».

LES ASSOCIATIONS

LANNACROCHE

Ecole de Musique intercommunale
Machilly / St-Cergues

Objectifs :

- L'école de Musique de Machilly / St-Cergues LANNACROCHE est une école associative qui a pour objectif de former à la pratique de la musique et au plaisir de jouer d'un instrument. Par une action éducative, elle contribue au développement harmonieux de la personnalité de l'enfant. Tous les professeurs sont issus de conservatoires nationaux ou internationaux

Formation :

- **Formation musicale** : Discipline qui permet aux élèves d'acquérir les notions de langage musicale et de culture musicale indispensable pour apprendre un instrument, proposée en cours collectifs dès 6/7 ans.
  L'Eveil Musical : Discipline ludique, qui a pour but de développer les aptitudes musicales de l'enfant sur le plan de l'écoute, du chant, du rythme, de la créativité et de la participation corporelle, et la découverte des instruments, proposée dès 5 ans.
- **Formation instrumentale** : Discipline qui permet aux élèves d'apprendre un instrument, en cours individuels, le choix de l'instrument se fait dès le deuxième trimestre de la 1ère année.

- Clarinette	- Trompette	- Batterie
- Flûte	- Cor	- Percussion
- Saxophone	- Trombone	- Guitare
- Hautbois	- Tuba/Euphonium	- Piano

- **Pratique collective** :
  La pratique musicale d'ensemble est un objectif essentiel de l'Ecole de Musique, à travers les différents ateliers proposés, dès la deuxième année d'instrument :

- Orchestre junior
- Atelier Jazz
- Atelier « Musiques actuelles »
- Chorale

Pour tous renseignements, contacter le directeur :

Mr Christophe DEPIERRE

☎ **06.13.01.93.35** **@ecolelannacroche@hotmail.fr**

Ecole de Musique Lannacroche
290 route des voirons
74140 MACHILLY

Permanence de renseignements et d'inscriptions
Mercredi 7 et Jeudi 8 Septembre 2011, de 17h à 19h30
A la Salle de Musique derrière la Mairie de Machilly.

Recrute un(e) directeur(trice) pour la rentrée de septembre 2011.

L'Harmonie :

Association musicale jeune (30 ans d'existence) et dynamique, liée à ses deux communes de tutelle, affiliée à la fédération des musiques du chablais, à l'UFM74 ainsi qu'à la CMF. L'harmonie regroupe actuellement une trentaine de musiciennes et musiciens des différentes communes alentours, pour la plupart issus de l'école de musique de Lannacroche. Les répétitions se déroulent à Machilly le vendredi soir de 20h15 à 22h.

L'harmonie participe à la vie de ses deux communes de tutelle en animant les cérémonies officielles, en organisant des manifestations musicales ou extra musicales. Elle se produit tant dans ses communes de tutelle que dans d'autres communes du département ou en Suisse voisine. La saison musicale est marquée par les deux temps forts qui sont le concert de nouvel an et le concert de printemps. Depuis le concours d'orchestre de la CMF de Forbach en 2004, l'Harmonie est classée en première division.

Le répertoire comporte une grande variété de styles allant de la transcription d'œuvres classiques à la création d'œuvres contemporaines en passant par les œuvres originales, la variété française et internationale...

Vous :

Musicienne ou musicien motivé, répondant d'une solide formation musicale, souhaitant s'investir dans la durée avec un orchestre d'harmonie dynamique. Une connaissance du monde associatif et des orchestres d'harmonie sera un atout. La qualité des relations humaines et la motivation seront des critères tout aussi déterminants que la compétence musicale.

Le poste :

Le(la) directeur(trice) doit assurer les répétitions et les services de l'harmonie.

Il(elle) travaille en collaboration avec le(la) Président(e) et le comité à la bonne évolution de l'association. Il(elle) est avec le(la) président(e) le représentant officiel de l'Harmonie auprès des autorités politiques et musicales locales.

Il(elle) travaille en étroite collaboration avec le(la) directeur(trice) de l'école de musique Lannacroche pour l'intégration sur les rangs des jeunes musiciennes et musiciens issus de cette école.

Le(la) directeur(trice) a toute liberté dans le choix de répertoire en adéquation avec les possibilités budgétaires définies par le comité, avec le concours éventuel de musiciens intéressés.

Le(la) directeur(trice) ne peut se faire remplacer ponctuellement qu'après accord du comité par le biais du(de la) président(e).

Le(la) directeur(trice) perçoit un salaire net sur douze mois tenant compte de la charge de travail ainsi que des possibilités financières de l'association.

Le(la) directeur(trice) a toute possibilité de proposer des projets artistiques de toutes sortes, la faisabilité de ces projets étant évaluée avec le comité.

L'Harmonie pourra éventuellement participer au financement de formations de direction d'orchestre si le(la) directeur(trice) en fait la demande au comité.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) devront être envoyées avant le 31 Juillet par mail à l'adresse suivante : harmoniedemachilly@gmail.com

Harmonie Municipale de Machilly/Saint-Cergues
Mairie de Machilly, 290 rte des voirons 74140 Machilly

INFOS DIVERSES

www.regar.info

REGAR
Réseau de Gérontologie des cantons d'Annemasse et de Reignier

Un lieu d'accueil, d'écoute, de soutien, de conseil pour répondre aux besoins des personnes âgées et aux préoccupations de leur entourage :

- Une écoute téléphonique au **04 50 39 89 25**
- Des entretiens sur rendez-vous au siège de l'association au **1er étage du Foyer Logement l'Eau Vive 2, Place du Jumelage à Annemasse** et le 3ème jeudi (9h-12h) de chaque mois à la **Maison Cécile Bocquet à Reignier**
- Des rencontres d'aide aux aidants une fois par mois (dans le cadre d'un collectif)

Des actions de prévention pour « Vieillir dans les meilleures conditions possibles » : Journées Découverte « oser sortir de chez soi » tous les 2 ans, conférences, ateliers…(dans le cadre du collectif Bien Vieillir)

Des propositions d'accompagnement pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou apparentées) et leurs proches (certaines en partenariat avec Alzheimer Haute Savoie) **:**

- instants d'accueil tous les lundis après midi à Annemasse
- groupe d'entraide pour les proches
- rencontres mémoire
- séjour vacances pour les personnes malades
- conférences tout public

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous appeler au 04 50 39 89 25, consultez notre site www.regar.info ou contactez nous par mail regar-info@orange.fr

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Annemasse, le 31 mai 2011

Communiqué de Presse

Maison de Justice et du Droit : nouveaux horaires d'ouverture

A partir du 27 mai 2011, la Maison de Justice et du Droit sera fermée au public le vendredi après-midi.

Les horaires d'ouverture seront donc les suivants :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h,
- le vendredi 8h30 à 12h30.

Contact Maison de Justice et du Droit :
3, rue du Levant - 74100 Annemasse,
tél. 04 50 84 06 70 - fax. 04 50 84 06 71

© Fotolia

Contact presse :
Audrey Coupat - audrey.coupat@annemasse-agglo.fr - tél. +33(0)4 50 87 83 00 - poste 2322 - Portable +33 (0)6 31 85 05 97

Annemasse - Les Voirons Agglomération
10, rue du petit Malbrande - BP - 74105 Annemasse cedex
Tél. : 04 50 87 83 00 - Fax : 04 50 87 83 22 - www.annemasse-agglo.fr

AMBILLY • ANNEMASSE • BONNE • CRANVES-SALES
ÉTREMBIÈRES • GAILLARD • JUVIGNY • LUCINGES • MACHILLY
SAINT-CERGUES • VÉTRAZ-MONTHOUX • VILLE-LA-GRAND

Rencontres dans le cadre de l'accompagnement d'un proche âgé.

Par choix ou par nécessité, vous aidez un proche âgé, quelqu'un de votre entourage. Vous rencontrez peut-être des difficultés pratiques ou relationnelles dans cet accompagnement.
Partager vos expériences, échanger sur ces difficultés permet de mieux appréhender votre quotidien. Vous pourrez aussi trouver toutes les informations sur les aides et soins utiles.

Le Collectif d'animation « aide aux aidants » vous propose pour la cinquième année, un programme de rencontres dont vous trouverez les thèmes ci-dessous.
Ces rencontres ont lieu le vendredi de 14h30 à 16h30 à Annemasse, Espace Colette Belleville, 16 rue des amoureux (face au parking Clémenceau). Entrée libre et gratuite.

le 23 septembre 2011 : Attitudes et comportements des personnes dépendantes

le 21 octobre 2011 :La relation aidants-aidés : bouleversement dans la famille

le 25 novembre 2011 : Comment détecter et éviter l'épuisement

le 16 décembre 2011 : Soins quotidiens et gestes adaptés : atelier pratique

le 20 janvier 2012 : Les aides techniques pour faciliter la vie quotidienne

le 10 février 2012 : La relation avec les professionnels

le 02 mars 2012 : Les aides financières possibles pour accompagner un proche âgé

le 30 mars 2012 : Protéger les personnes fragilisées : nouvelles mesures juridiques

le 27 avril 2012 : L'entrée en institution : comment la préparer

le 25 mai 2012 : Penser à la fin de vie, en parler

le 15 juin 2012 : Les successions

le 06 juillet 2012 : « Et la vie continue » (film) : discussion libre et bilan

Après l'accueil fait par un bénévole, un professionnel présente le thème pendant la première heure. La deuxième est consacrée à l'échange en présence d'une psychologue.

Parole de famille : « Ce cycle d'aide aux aidants nous a permis de constater que nous n'étions pas les seuls confrontés à cette situation difficile, souvent incompréhensible aux autres membres de la famille, amis ou connaissances qui "ne font que passer" et n'ont aucune idée de la réalité de ce que nous vivons. »

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser :

- **Pôle Gérontologique du Conseil Général : tél. 04 50 84 40 06**
- **Association REGAR : tél. 04 50 39 89 25**

La Maison des Adolescents Rouge Cargo

Une pluralité de professionnels au service d'une adolescence en quête de sens…au carrefour du biologique, du social et du psychologique

Portée par L'Etablissement Public de Santé Mentale de la Roche sur Foron, Elle regroupe en un même lieu et dans une éthique commune des institutions et des associations locales :

Des services :

- Le service de soins psychiques aux adolescents (service de pédopsychiatrie public EPSM)
- La consultation Cannabis (APRETO)
- Le Point écoute Jeune (EPSM)

Des permanences :

- De la Médecine ado (Pédiatrie CHIAB)
- Du Planning familial (CHIAB-Conseil Général)
- De La Maison de la justice et du droit

La présence régulière:

- Du Service de Promotion de la Santé Scolaire,
- De la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- De la Clinique des Vallées

Toutes ces structures réalisent leurs missions habituelles et se retrouvent dans la volonté de créer une synergie et des dispositifs communs qui constituent la véritable originalité de Rouge Cargo :

- accueil bifocal
- accueil informel(sans rv)
- accueil des parents (individuel ou groupe)
- accueil des professionnels (individuel ou groupe)
- projets artistiques et culturels réalisés avec des adolescents
- actions de prévention en direction de groupes l'adolescents

rouge cargo Maison Des Adolescents

2 rue Pierre et Marie Curie 74 100 Vétraz-Monthoux
Tel : 04.50.95.09.51. Fax : 04.50.95.09.70.
mdarougecargo@ch-epsm74.fr

La Maison des Adolescents Rouge Cargo

Un accueil large et sans discrimination… de l'adolescence et de ses indéterminations

Pour les adolescents et/ou leur famille :

☺Accueil 12-25 ans avec ou sans autorisation parentale

☺Anonymat possible

☺Gratuité

☺Confidentialité

☺Avec ou sans rendez-vous.

Les parents seuls peuvent être reçus dans les mêmes conditions.

Pour les professionnels :

Lieu ressource où il s'agit de questionner « l'adolescence » et ses effets de crises.

La Maison des Adolescents Rouge Cargo

Horaires :

Secrétariat : 8h30-18h (mercredi 12h-18h)
Consultation sur rendez-vous : jusqu'à 20h (suivant les structures)
Accueil informel sans rendez-vous, ouvert à tous :

lundi: 10h-12h
mardi: 12h30-14h
mercredi : 12h30-13h30 et 15h-16h
jeudi : 12h30-13h30
vendredi : 17h30-18h30

Pour tout renseignement :
Tel : 04.50.95.09.51.
Un site internet est en cours de réalisation.
Mail : mdarougecargo@ch-epsm74.fr
(aucune demande de rendez-vous ou d'information confidentielle ne doit être transmise par ce biais)

MACHILLY 13 JUILLET 2011

- ☆ 19h00 Cérémonie au monument aux morts avec la participation de l'Harmonie Municipale
- ☆ 19h30 Apéritif offert par la Municipalité à la salle des fêtes
- ☆ 20h00 Possibilité de restauration sur place (grillades ...)
- ☆ 22h00 Distribution gratuite de lampions puis départ pour le lac (côté jeux)
- ☆ 22h30 Tir des feux d'artifices suivi d'une soirée dansante à la salle des fêtes.

Un appel aux bonnes volontés est lancé pour aider à la réalisation de cette soirée (S'annoncer à la Mairie)